

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
~~par délégation~~
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-2-8-7
Séance du vendredi 8 février 2008

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME: VIE SCOLAIRE
AIDES POUR LES CONCOURS SCOLAIRES LOCAUX

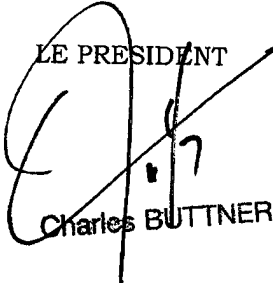
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2008,
- VU la délibération n° 2007/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue les aides suivantes, dans le cadre des crédits inscrits au chapitre 67, article 6713, fonction 28 du budget départemental :

- * association « Mathématiques Sans Frontières » : 8 500 €
- * association des Amis de Marcel RUDLOFF : 500 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions